



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Agenda représentation // Allégations sans // SBS // Mercosur // Cosmétiques sur mesure // Webinar // OPCA DEFI.

Lobbying européen : les points à l'agenda de 2017



L'année 2017 sera dense au niveau de la représentation des PME de la filière auprès de la Commission Européenne. De nombreux sujets importants pour la filière souffrent encore d'un manque d'harmonisation entre les pays de l'Union.

- **Divergences dans le niveau de contrôle des B.P.F par les autorités nationales.**

- **Qualification des évaluateurs de la sécurité.** Selon les échanges de Cosmed avec les états membres, la

grande majorité des pays de l'Union Européenne n'a pas défini de diplômes reconnus équivalents. Dans ce cas, les diplômes définis par le Règlement (pharmacie, toxicologie, médecine) sont les seuls reconnus. A noter que la France a publié une liste de diplômes équivalents pour une personne exerçant sur son territoire. Cette liste, loin d'être harmonisée, doit être rediscutée au niveau européen.

- **Déclaration des établissements de fabrication et de conditionnement de produits cosmétiques.** Certains pays comme la France rendent obligatoire une déclaration d'établissement très complète (cf. newsletter 66 – 16 décembre 2016), alors que d'autres, tels que l'Autriche, le Danemark ou le Portugal n'imposent pas de déclaration.

- **Définition des critères de gravité des effets indésirables graves** notamment l'incapacité fonctionnelle et l'hospitalisation.

[// Consultez l'agenda 2017 de la représentation](#)



Les allégations « sans » en pratique

La dernière version du guideline "free from" datée du 23 Juin 2016 a confirmé une position commune sur l'utilisation des allégations "sans", dans le respect des 6 critères communs :

Possibilité d'utiliser :

- sans "colorant", sans "parfum", sans "conservateur" ;
- sans "alcool", sans "OGM".

Interdiction d'utiliser :

- sans "substance ou famille de substance interdite" ;
- sans "substance ou famille de substance dans l'Annexe 3" ;
- sans "allergène" ;
- sans "parfum" **si** le produit contient une substance qui a une odeur même si la substance n'a pas de fonction primaire parfumante ;
- sans "conservateur" **si** le produit contient une substance ou un mélange de substances avec une activité microbiologique avérée et utilisée pour conserver le produit, et cela même si la substance ou le mélange n'est pas dans l'annexe des conservateurs.

Les étapes :

Cette annexe sera rajoutée au guideline déjà existant sur les critères communs (EU) No 655/2013.

La Commission européenne réalise actuellement une consultation interservices et doit valider avec son service juridique, et selon les nouvelles règles de communication, les modalités de publication.

Ce draft devrait être proposé aux états membres pour avis lors de la prochaine réunion plénière du **15 Mars 2017**. Il **devrait être publié avant la fin de cette année** et entrera alors en application 2 ans après cette date.



Cosmed expert du SBS

Le SBS (Small Business Standards), créé avec le soutien de la Commission Européenne, a pour objectif de représenter et de défendre les intérêts des PME dans le processus de normalisation européen et international. Le SBS agit pour sensibiliser les entreprises aux avantages des normes et pour les inciter à s'impliquer dans le processus de normalisation.

Lors de l'Assemblée Générale du 1er décembre 2016, Cosmed a été renouvelé comme expert pour 2017 afin de représenter les PME de la filière cosmétique. Cette action au sein du Comité Technique « CEN TC 392

for Cosmetic Products » permet de suivre le process de normalisation menant à la création de nouvelles normes concernant l'efficacité des produits solaires, la microbiologie et l'analytique.

Pour toute question, contacter a.weber@cosmed.fr.



Ça bouge au Mercosur !!

Depuis décembre 2016, les réglementations cosmétiques au sein des pays du MERCOSUR sont en effervescence :

- **Argentine** : modification de la liste des substances restreintes (triclosan), de la liste des substances interdites (ajout du triclosan dans des produits antibactériens cosmétiques rincés) et obligation d'enregistrement des produits pour les ongles artificiels en tant que produits cosmétiques de grade II. Avec ces résolutions l'Argentine va largement au-delà des résolutions du Mercosur.
- **Paraguay** : publication d'un décret concernant la simplification de la procédure d'enregistrement des produits cosmétiques.
- **Vénézuela** : ne respectant pas la charte du marché commun du Mercosur, l'adhésion du Vénézuela devrait être prochainement suspendue par le Mercosur.

[// Plus d'infos](#)

Cosmétiques sur mesure : Une affaire de professionnels !

Ces dernières années sont apparues chez les consommateurs des nouvelles envies :

- Envie de maîtriser le contenu de ses produits (recettes naturelles, "sans...") ;
- Envie de faire soi-même ;
- Envie de maîtriser son budget ;
- Envie de démarche écologique, éco-responsable ;
- Envie de produits faits pour lui, personnellement.

Ce qui a conduit au développement de nouveaux produits, de nouveaux concepts : produit à faire à la maison, personnalisation du produit en fonction du consommateur, démarche éco-responsable (emballage réutilisable/remplissable sur le lieu de vente), atelier de formation.

Mais que dit la réglementation ? Comment faire ? COSMED vous dit tout lors

des **Rencontres Réglementaires du 23 mars à Marseille ou du 8 juin à Paris.**

[// Plus d'infos](#)



Les webinars Cosmed: plébiscités par la profession

1h30 ! c'est le temps moyen qu'il faut pour remplir les 100 places disponibles à chaque webinar réglementaire Cosmed. Gratuits, menés par des experts Cosmed et des experts partenaires, ouverts aux professionnels de la filière (adhérents ou pas de Cosmed) les webinars offrent une grande facilité à chacun pour se tenir informé ou découvrir les sujets réglementaires les plus importants, notamment internationaux.

Le prochain webinar du 24 janvier, consacré à l'Arabie Saoudite est d'ores et déjà complet et une autre session sur cette zone sera prochainement programmée. Il réunira derrière les écrans des entreprises et organisations impliquées sur cette zone en plein développement: Bayer, Bulgari, Caudalie, Colgate Palmolive, Crodarom, Febea, Group P&B, Laboratoires M&L, Naturex, Nuxe, Pierre Fabre, Shiseido, Strand Cosmetic, Uriage, ainsi que de nombreuses PME.

Dès le 1er Février, le système de gestion des Webinar Cosmed permettra de porter le nombre de participants à 500.



Formation : nouvelles opportunités OPCA DEFI

18 formations COSMED en réglementaire, achat et microbiologie ont été intégrées en janvier 2017 au catalogue « Sélection DEFI ». Si votre entreprise, est affiliée à l'OPCA DEFI, en sélectionnant l'une de ces 18 formations, votre entreprise bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 1500€ sur le budget formation qu'elle peut affecter à la formation professionnelle continue de ses salariés.

Pour toute question contacter Saloua Salhi : formation@cosmed.fr.

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

